



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2020 COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Michel-le-Cloucq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des Platanes, sous la présidence de Monsieur GUILLON Francis, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2020

Etaient présents :

Mme Pierrette RAGUIN, M. Jacques HILAIREAU, M. Pascal GAGNET, Mme Marilène FOURNIER
Adjoints au Maire.

M. Michel BAZANTÉ, M. Dominique CHARBONNEAU, Mme Laurence DILLON, M. Laurent GRELLIER, Mme Patricia NARDIN, Mme Florence RIVIÈRE, M. Jimmy ROGEON, Mme Cécile TOSOLINI.

Pouvoir :

Mme Géraldine PRINTEMPS a donné pouvoir à M. Jimmy ROGEON

Absents :

M. Olivier BOUTEVIN

Secrétaire : Mme Marilène FOURNIER.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 25 août 2020 ;

PREND ACTE des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal ;

1- REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL – ADOPTION

- Adopte le règlement intérieur du conseil municipal

2- DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION DES ELUS LOCAUX – OBLIGATION DES COLLECTIVITES

- INSCRIT au budget principal (chapitre 65 - autres charges de gestion courante) une enveloppe annuelle dédiée à la formation des élus municipaux égale à 2% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal ;
- PRECISE que les formations relatives à l'exercice du mandat doivent être dispensées par un organisme agréé par le ministre de l'intérieur et que la prise en charge de la formation des élus sera subordonnée à une demande préalable de remboursement précisant l'objet de la

formation et l'adéquation avec les fonctions électives exercées pour le compte de la collectivité, ainsi qu'à la fourniture d'un état des justificatifs de dépenses ;

- PRECISE qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune doit être annexé au compte administratif et un débat annuel doit avoir lieu pour assurer une entière transparence auprès des administrés

3- TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS FONTENAY-VENDEE

- S'OPPOSE au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes pays de Fontenay-Vendée au 1er janvier 2021.

4- CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS (MAM) – MARCHE PUBLIC – LOT 1 VARIANTE - BAPTISTE CONSTRUCTION

- ENTERINE la variante au lot n°1 à hauteur de 9.739,26 € HT, a posteriori à la notification du marché initial à l'entreprise Baptiste Construction ;
- INSCRIT les crédits afférents au budget.

5- GUICHET UNIQUE DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FONTENAY-VENDEE – MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE EN COMPLEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR L'AIDE DIRECTE « FACADE TOITURE »

- APPROUVE le principe d'une participation financière communale au titre de l'embellissement - Façade / Toiture de centre-bourg, en complément de l'aide mise en place par la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée,
- DECIDE d'attribuer la somme forfaitaire de 500 € par dossier
- ARRETE le nombre de dossiers à 2 par an à compter du 1^{er} janvier 2021, soit 10 sur la totalité de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat 2020-2025

6- SUBVENTION COOPERATIVE DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LA FONTAINE– ANNEE 2020

- ACCORDE une subvention de 1.200 € à la coopérative de l'école publique de la fontaine

7- BUDGET GENERAL – BUDGET PRIMITIF – DECISION MODIFICATIVE N°2

- APPROUVE la décision modificative n°2

Dépenses investissement :

Opération 101 – acquisitions diverses	
2111 terrains nus	- 20.000 €
Opération 115 – maison d'assistants maternels	
2313 Maison d'assistants maternels	20.000 €

Dépenses fonctionnement :

- 022-Dépenses imprévues- - 400 €
- 6535-Formation des élus 400 €

8 – COMITE CONSULTATIF ANIMATION – MODIFICATION

- DESIGNER les membres suivants :

Comité consultatif Animation :

Pierrette RAGUIN, Elisa FRAPPIER, Vianney RANSON, Jean-Pierre GIBERT, Carine FROËLS

9 – COMMISSION COMMUNALE - CREATION

- CREE une commission communale Urbanisme

- NOMME et INSTALLE les membres suivants :

Francis GUILLON, Pierrette RAGUIN, Jacques HILAIREAU, Pascal GAINET, Marilène FOURNIER, Dominique CHARBONNEAU, Laurent GRELLIER, Laurence DILLON

10 - Question diverse

Information sur le projet de dévoiement VC n°109 dans le cadre de l'extension de la carrière d'Albert

Vu par le Maire pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur

Le Maire

Francis GUILLON



Affiché le *11/10/2020*